



FADBEN
CDI
ADBEN Languedoc-Roussillon
5 rue marceau
34620 Puisserguier



SNES
Enclos des Lys B
585, rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier

M. Jean-Pierre Véran

Montpellier, le 28 février 2012

Objet : La lettre aux documentalistes

Monsieur l'Inspecteur,

Vous présentez dans la lettre aux documentalistes publiée par l'ONISEP Languedoc-Roussillon en novembre 2011 le concept de "Learning Center" que vous souhaiteriez voir appliqué aux CDI des établissements scolaires du second degré. Les Learning centers ont fait l'objet d'un séminaire en mars 2011 à l'ESEN et leur transposition aux CDI est loin de convaincre les représentants de la profession que nous sommes (FADBEN, SNES).

De notre point de vue, pour "développer leur autonomie, apprendre à apprendre", les élèves ont besoin d'une médiation enseignante. Le Learning Center ne peut en aucun cas se substituer au travail des enseignants dans le cycle secondaire.

Vous abordez ensuite la notion de "révolution numérique" et effectivement "nous ne pouvons pas faire comme si ça n'existait pas" puisque cette "révolution" est notre quotidien. Nous trouvons qu'opposer cette révolution numérique où le Learning Center serait la panacée et la civilisation du papier à laquelle nous appartiendrions avec nos CDI est une vision simpliste et rétrograde. Même si nous sommes attachés, il est vrai, au papier, nous appartenons pleinement à la société de l'information et le numérique prend de toute évidence une part très importante dans nos activités professionnelles. Cette évolution, terme plus approprié car nous rejetons l'idée d'une rupture, doit cependant être pensée, réfléchi, afin de l'enseigner et de l'intégrer à nos pratiques professionnelles. Pour ce qui est de la fusion annoncée des CDI et des salles de permanence, du "service global ouvert 24h/24", nous ne voyons pas la faisabilité du projet puisque M. Durpaire a lui-même affirmé, au séminaire de l'ESEN, que la création de Learning Centers se ferait à moyens constants.

Par principe, nous ne sommes de toute façon pas favorables à ce type de projet dont l'objectif est de noyer le professeur documentaliste dans un flux d'élèves au sein d'un espace certes "social" et "convivial" mais surtout sans repère et sans fonctions bien définies. D'une part, présenter le Learning center comme un espace "social" et "convivial" sous-tend que les CDI ne le sont pas. Ce sous-entendu qui nous est peu favorable nous est fortement désagréable sachant l'investissement et l'énergie que nous mettons tous les jours à créer un espace de travail accueillant et agréable à fréquenter. D'autre part, nous ne souhaitons pas perdre notre identité professionnelle dans un espace flou où prédomine une logique de services. Vous présentez le Learning Center comme un progrès mais ce ne peut être pour nous qu'une régression de nos missions notamment vis-à-vis des élèves. Pour nous, fusionner CDI et vie scolaire c'est renoncer à considérer le CDI comme un lieu pédagogique. Dans un lieu où le CDI devient selon vous un "centre de ressources", le professeur documentaliste perd sa mission pédagogique, il devient gestionnaire de ressources. Or, vous le savez, nous ne sommes pas prêts à perdre notre mission pédagogique qui est le fondement même de notre métier.

A la lecture de ces quelques lignes, vous aurez compris que nous avons été choqués par les propos de cette interview et nous tenions à vous le faire savoir. Nous avons d'autant plus réagi que vous nous avez laissé un souvenir cordial et respectueux de nos missions dans l'exercice de votre fonction d'Inspecteur Pédagogique Régional EVS dans l'académie de Montpellier.

En espérant que vous prendrez en compte ces considérations, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos sincères salutations.

Mme Géraldine Gosselin
Professeur documentaliste
Pour le bureau de l'ADBEN LR

Mme Françoise Suréda
Professeur documentaliste
Responsable académique du collectif
documentaliste du SNES à Montpellier